



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral du développement territorial ARE
Office fédéral de l'agriculture OFAG
Office fédéral de la culture OFC
Office fédéral de l'environnement OFEV
Office fédéral du logement OFL
Office fédéral des routes OFROU
Office fédéral de la santé publique OFSP
Office fédéral du sport OFSPO
Secrétariat d'État à l'économie SECO

21.1.2025

Projets-modèles pour un développement territorial durable 2025 – 2030

M O
V O

Planifier un urbanisme favorable au sport et à l'activité physique

Office fédéral responsable : Office fédéral du sport (OFSPO)

Offices fédéraux impliqués : Office fédéral du développement territorial (ARE), Office fédéral de l'environnement (OFEV), Office fédéral de la santé publique (OFSP), Office fédéral des routes (OFROU)

De quoi s'agit-il ?

Les trois quarts de la population suisse pratiquent une activité sportive¹ au moins une fois par semaine, de préférence à proximité immédiate de leur domicile. La grande majorité le fait pour rester en forme et en bonne santé. Parmi les autres raisons figure également le plaisir de faire de l'exercice en plein air – le meilleur endroit pour cela étant la nature. De plus, de nombreuses personnes font régulièrement de l'exercice dans leur vie quotidienne, sur le chemin du travail ou de l'école, en jardinant ou en faisant des travaux ménagers, en jouant dans la rue du quartier ou en se promenant. Passer du temps en extérieur est important pour l'être humain.

Des espaces ouverts, facilement accessibles, bien reliés entre eux, dotés de chemins piétonniers et cyclables ainsi que de zones d'activité physique et de rencontres sont une condition *sine qua non* d'un mode de vie actif. Ils offrent une multitude de possibilités d'activité physique pour tout un chacun, même pour les personnes peu sportives. Dans le contexte actuel de planification urbaine axée sur la densification, les espaces disponibles sont toutefois soumis à une forte pression. En parallèle, leur aménagement est l'occasion d'exploiter les nombreuses synergies en réponse à d'autres enjeux, comme les mesures d'adaptation au changement climatique ou la promotion de la biodiversité et de la qualité du paysage. La planification urbaine doit donc veiller à ce que les espaces dédiés au sport, à

¹ Étude « Sport Suisse » 2020

l'activité physique et aux rencontres soient de bonne qualité, proches des habitations et bien reliés entre eux.

Créer, préserver et relier des espaces ouverts propices à l'activité physique suppose la participation de différents acteurs. À ce titre, la planification, la réalisation et l'évaluation doivent s'inscrire dans une démarche interdisciplinaire ; il est par ailleurs impératif que la Confédération, les cantons, les communes, les organisations et les acteurs privés collaborent étroitement².

Objectifs : que vise-t-on avec ces projets-modèles ?

L'axe thématique « Planifier un urbanisme favorable au sport et à l'activité physique » entend soutenir des projets qui intègrent le sport, l'activité physique et les rencontres dès les étapes de planification et de construction, et les incluent dans un aménagement urbain global.

Relevant d'une collaboration intersectorielle entre l'aménagement du territoire, la promotion du sport et de l'activité physique ainsi que de la santé, ils développent des idées qui visent à tirer profit des synergies entre sport et activité physique d'un côté, et développement territorial, environnement, transport, tourisme, enjeux socioculturels et habitat de l'autre. En outre, parce qu'ils s'appuient sur des processus participatifs, ils intègrent dans la planification et l'aménagement du territoire les besoins d'une population toujours plus sportive, afin que les personnes moins actives bougent davantage. Ainsi, ils contribuent à améliorer la qualité du cadre de vie, la multifonctionnalité et l'identification de la population avec les espaces ouverts publics.

Public cible : à qui s'adressent les projets-modèles de l'axe thématique « Planifier un urbanisme favorable au sport et à l'activité physique » ?

L'appel à projets s'adresse aux communes, aux villes, aux agglomérations, aux régions et aux cantons qui, dans le cadre de leurs processus d'aménagement du territoire, souhaitent promouvoir une planification urbaine propice au sport, à l'activité physique et aux rencontres. Les acteurs privés (clubs, associations, etc.) en lien avec les thèmes évoqués précédemment peuvent également soumettre des projets.

Résultats : Quels enseignements devraient être tirés de ces projets modèles ?

Les projets de cet axe thématique doivent notamment permettre

- de mieux cerner comment le sport, l'activité physique et les rencontres peuvent être intégrés dès les étapes de planification et de construction, et comment des surfaces de qualité peuvent être mises à disposition ;
- de mieux comprendre comment et quand le sport et l'activité physique peuvent être intégrés aux décisions d'aménagement du territoire, au même titre que la planification des réseaux piétonnier et cyclable, l'habitat, l'urbanisme, l'aménagement des espaces ouverts et du paysage, la cohésion sociale, l'égalité des chances, etc. Les projets doivent concevoir des approches propices à une planification et à un développement urbain globaux et à une mixité fonctionnelle ;
- d'identifier les synergies et les conflits entre activité physique et détente (activités de loisirs) d'une part, et qualités paysagères et valeurs naturelles d'autre part ;
- de faire en sorte que les administrations et les services publics chargés de la promotion du sport et de l'activité physique ou de la santé connaissent et comprennent les processus d'aménagement du territoire et y prennent part ;
- de mieux appréhender comment une approche globale de la mobilité (quotidienne) – avec un accent particulier sur le trafic piéton et cycliste – ainsi qu'une coordination de

² Voir « Lignes directrices pour des espaces ouverts propices à l'activité physique » <https://backend.baspo.admin.ch/fileservice/sdweb-docs-prod-baspoch-files/files/2023/11/30/e525d43b-4699-4a23-a0f3-5570c38de174.pdf>

- cette mobilité avec les différents aspects ayant une incidence sur le territoire participant d'une meilleure qualité de vie et donc d'une meilleure santé ;
- d'identifier les facteurs clés pour l'accès des groupes de population vulnérables (enfants, personnes âgées, habitants des régions et quartiers socio-économiquement défavorisés) aux espaces propices au sport, à l'activité physique et aux rencontres.

Exigences relatives aux projets : que doivent fournir les projets ?

Selon le type de porteurs, les projets s'inscrivent dans un contexte territorial différent – régional ou local. Leurs travaux peuvent revêtir de multiples formes et mettre l'accent aussi bien sur l'environnement d'habitation que sur les régions à forte concentration d'emplois, ou encore sur toute la zone urbaine concernée ou sur les zones de détente de proximité. Il est néanmoins impératif qu'ils suivent une approche interdisciplinaire.

Les projets soumis dans le cadre de cet axe thématique peuvent porter sur l'organisation, c'est-à-dire concerner des planifications et des processus. Ils explorent les différentes façons dont les acteurs de la promotion du sport et de l'activité physique et de la promotion de la santé peuvent être impliqués systématiquement dans la planification urbaine. Ce faisant, ils tâchent d'instaurer des échanges étroits entre les spécialistes des domaines de la santé, de l'aménagement du territoire et de l'aménagement du paysage, ainsi qu'avec les utilisateurs – autrement dit les habitantes et les habitants du territoire en question.

Les projets peuvent également porter sur la mise en œuvre et répondre à ce titre à une problématique concrète. Il peut s'agir par exemple de créer, à l'intérieur d'une zone d'habitation, des espaces attrayants dans lesquels il est agréable de passer du temps au quotidien et de les relier via des chemins piétonniers ou des pistes cyclables. Il peut s'agir aussi de réaménager des quartiers, de rendre des espaces verts accessibles et d'aménager des chemins piétonniers ou des pistes cyclables afin d'encourager la population à se déplacer et à pratiquer une activité physique³.

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- sensibilisation aux espaces propices au sport et à l'activité physique, à leur utilité et à leur usage ;
- définition de priorités concrètes de mise en œuvre (par ex. sport, activité physique et rencontres dans l'espace urbain et/ou aux abords des zones urbanisées ; planification de nouveaux espaces propices au sport et à l'activité physique ; développement des espaces existants ; accessibilité et mise en réseau des espaces existants propices au sport et à l'activité physique ; facilitation des rencontres par le sport et l'activité physique ; mobilité douce et mobilité active vers et depuis les espaces dédiés au sport et à l'activité physique ; espaces adaptés au changement climatique ; encouragement du sport et de l'activité physique par une qualité du paysage élevée ; espaces dédiés au sport, à l'activité physique et aux rencontres dans les quartiers défavorisés) ;
- institutionnalisation de la thématique « Espaces propices au sport et à l'activité physique » dans la planification urbaine et contribution à la diffusion des connaissances entre les acteurs ;
- stratégies visant à garantir des espaces dédiés au sport et à l'activité physique qui soient diversifiés, de haute qualité et à usage multiple, à assurer leur adaptation permanente aux besoins de la population et à garantir leur entretien et leur maintien sur le long terme ;
- objectif clairement défini et ambitieux, tout en étant réaliste (produit, plan, stratégie ou encore intervention assortie de mesures et de compétences claires) ;
- implication des groupes de population concernés via des processus participatifs.

³ « Lignes directrices pour des espaces ouverts propices à l'activité physique » (voir lien ci-avant)